

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton des Côteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi  
de 13h30 à 17h30,  
le vendredi de 900 h à 12h30  
et de 13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15  
présents : 14  
représentés : 00  
votants : 14

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux le 12 mai à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire  
Date de convocation : 6 mai 2022.

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, ~~Christophe HOTIER~~, Yohan GARCIA, Didier NEBRED, Jean-Christophe BONHOURE.

Absent : Christophe HOTIER

Secrétaire : Patrick LARRIEU

**OBJET** : Accord d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région d'Arveyres au Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG)

Délibération n°2022\_13

**CONSIDÉRANT** que le SIAEPA Région d'Arveyres est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** les statuts du SMEGREG modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçants tout ou partie de la compétence alimentations en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté du 24 février 2015 du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne reconnaissant le SMEGREG en tant qu'Etablissement Public de bassin (EPTB) pour les nappes profondes de Gironde ;

**CONSIDÉRANT** les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable du département ;

**CONSIDÉRANT** la délibération du SIAEPA Région en date du 7 avril 2022 demandant à la commune de Grézillac de donner son accord pour l'adhésion du SIAPA région d'Arveyres au SMERGREG ;

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DONNE** son accord pour le SIAEPA région d'Arveyres adhère au SMEGREG

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :*

*Et de l'affichage en mairie le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 12 mai 2022

Le Maire

Claude NOMPEIX

